

République Française

Département de l'Aube



DELIBERATION
CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 11 DECEMBRE 2025

Nombre de Membres

Membres en exercice	Présents	Votants
22	15	14 +3

Date de convocation

4 décembre 2025

Date d'affichage

4 décembre 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le onze décembre à dix-huit heures trente minutes, le conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en conseil municipal dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **Nicolas MENNETRIER**, maire.

Présents : Christine ROBILLARD, Robert BESANÇON, Marie-Laure HRVOJ, Pascal GENET, Jean-Yves BRUNEAU, Liliane VOYARD, Denis PHILIPPE, Annie SALAMI, Laurent JÉROME, Urbain VELUT, Véronique STOLTZ, Vincent BLANCHOT, Bruno LÉOTIER, Julien SEYSSEL

Représentées : Laurence FOURNIER représentée par Robert BESANÇON, Géraldine PÉRÉE représentée par Annie SALAMI, Valérie PELLERIN représentée par Liliane VOYARD, Anne-Josèphe CHARLOT représentée par Véronique STOLTZ

Absents : Marcel CHRISTEL, Sophie MENZIN, Monique SIMON

Denis PHILIPPE a été nommé secrétaire de séance. Stéphanie KUSTERMANN, DGS, est désignée secrétaire auxiliaire.

Objet : Avis sur le projet de campus de la bioéconomie

N° de délibération : 20251255

Monsieur le maire rappelle la délibération en date du 27 octobre par laquelle le conseil municipal a émis un avis défavorable au projet de campus de la bioéconomie, cette décision faisant suite à l'annulation, sans report, de la présentation du projet par Troyes Champagne Métropole, ne permettant pas aux élus municipaux de disposer des éléments nécessaires à un examen éclairé du dossier.

Monsieur le Maire rappelle également la réunion qui s'est tenue ce jour en préambule de la séance du conseil municipal, au cours de laquelle l'ensemble des questions formulées par les élus a reçu des réponses.

Il est précisé que des réunions complémentaires seront programmées afin d'examiner et de résoudre les problématiques techniques identifiées, dans le cadre d'une démarche participative associant les élus du conseil municipal et des agriculteurs, dont la connaissance du terrain est de nature à contribuer utilement aux travaux des experts et intervenants en charge de l'étude et du suivi du projet.

Monsieur le maire indique enfin que l'émission d'un avis favorable par le conseil municipal est requise et qu'à défaut, le projet serait susceptible d'être remis en cause.

Le conseil municipal entendu cet exposé et après en avoir délibéré :

DÉCIDE d'annuler la délibération du 27 octobre portant sur le projet de campus de la bioéconomie.

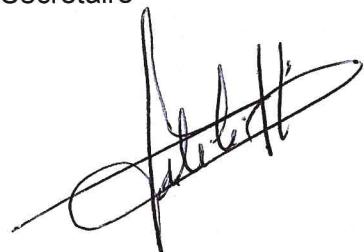
ÉMET un avis favorable sur le projet de campus de la bioéconomie.

Abstention : M. Besançon intéressé par le projet ne participe ni au débat ni au vote.

<i>Conseillers présents</i>	<i>Suffrages exprimés</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Abstention</i>	<i>Non participants</i>
15	17	17	0	0	2

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Pour extrait conforme

Denis PHILIPPE
Secrétaire



Nicolas MENNETRIER
Maire

